

Espèces exotiques envahissantes : vers un état des lieux global et un réseau d'actions coordonné à l'échelle de l'outre-mer

Florian KIRCHNER (Comité français de l'Union Mondiale Pour le Nature -IUCN-)

Résumé

Le Comité français de l'UICN a montré que les collectivités françaises d'outre-mer, présentes dans les trois grands océans et sous différentes latitudes, abritent davantage de plantes vasculaires et de vertébrés endémiques que toute l'Europe continentale. Mais de part leur caractère principalement insulaire, elles sont également très vulnérables aux introductions d'espèces. Avec l'arrivée de l'homme et la multiplication des échanges, de nombreuses espèces végétales et animales ont été introduites (p.ex. : 2000 espèces de plantes à la Réunion, 1350 en Nouvelle-Calédonie, 1700 en Polynésie française et 1200 aux Antilles). Certaines se sont révélées agressives et envahissantes, causant des dégâts écologiques importants pouvant s'accompagner de conséquences économiques, sociales et sanitaires.

De nombreux acteurs se mobilisent en outre-mer, mais les initiatives sont encore trop peu nombreuses et peu reliées entre elles. Pourtant, malgré leur éloignement et leurs différences, les collectivités d'outre-mer sont souvent confrontées à des difficultés communes : faible sensibilisation du public, données scientifiques et techniques peu accessibles, manque d'outils de coordination, instruments juridiques inadaptés, etc. Face à ce constat, le Comité français de l'UICN engage la première initiative sur les espèces exotiques envahissantes réunissant les 12 collectivités françaises d'outre-mer. L'objectif est de favoriser l'échange d'informations et la coordination d'actions en mobilisant tous les acteurs : associations, chercheurs, gestionnaires d'espaces naturels, services de l'Etat et des collectivités. Il s'agit notamment : 1) de réaliser un état des lieux scientifique, technique et juridique ; 2) d'améliorer la diffusion de l'information par l'organisation d'un réseau d'échange et la mise en ligne des données ; 3) de proposer des recommandations pour une meilleure prise en compte du phénomène, l'amélioration du cadre juridique et le renforcement des moyens de lutte et de prévention.

D'ores et déjà, plus de 100 experts et personnes ressources issus de divers organismes ont rejoint l'initiative, dont de nombreux gestionnaires de l'ONF, du Conservatoire du littoral, de Conservatoires botaniques, de Réserves naturelles ou d'associations. De nombreux projets d'actions et divers exemples de luttes réussies ont été identifiés, et un système concerté de recueil de l'information a été mis en place. Au terme d'un premier état des lieux, il apparaît que 47 espèces végétales et animales figurant parmi les 100 plus envahissantes au monde sont présentes dans les collectivités françaises d'outre-mer. Et parmi les espèces inscrites sur la Liste rouge de l'UICN présentes en outre-mer, 57% des oiseaux et 36% des amphibiens sont directement menacés par des espèces exotiques envahissantes. Les données provenant de toutes les collectivités d'outre-mer sur les espèces et sur les techniques de lutte seront bientôt mises en ligne à destination des acteurs de terrain, les données de la base mondiale de l'UICN sur les espèces envahissantes vont être rendues accessibles aux francophones, et un guide pratique des techniques de lutte ayant fait leurs preuves sera publié. L'initiative a commencé à identifier des priorités d'action, elle permettra d'améliorer le cadre réglementaire pour une meilleure prévention des introductions, et favorisera l'action sur le terrain par la mise en réseau des connaissances et des pratiques.
